

| | |
|---|---|
| Règlement du challenge Guillaume Levezit | Adoption : Validité : permanente 2 pages + 1 annexe |
|---|---|

Préambule :

Dans le cadre de réaliser des échanges entre clubs de badminton de l'Eure et promouvoir la compétition aux nouveaux licenciés, le CoBad27 réédite le challenge.

Le challenge Guillaume Levezit se présente sous la forme d'une compétition par équipe. Cette compétition a pour but d'allier la pratique du badminton, le fair-play, la convivialité et la rencontre entre clubs du département.

Le challenge Guillaume Levezit est une compétition officielle, organisée par le CoDep27 et l'attribution d'un titre annuel.

Le déroulement des matchs est soumis aux règlements de la fédération Française de badminton (FFBAD). Chaque club qui participe à ces championnats accepte le présent règlement, et doit être en règle avec vis-à-vis de la FFBAD (et plus particulièrement, avec l'article E.3-1 du règlement intérieur de la FFBAD : Tous les membres des associations affiliées doivent être possesseurs d'une licence.

Article 1 : Participations :

Pour pouvoir participer à ce challenge, une équipe devra appartenir à un club affilié au CoBad27. Chaque joueur composant l'équipe devra être licencié à la FFBAD sans contre indication sur la participation à une compétition.

- La participation d'un joueur non autorisé entraînera :
La perte des matchs du joueur.
- Les joueurs faisant l'objet d'une sanction disciplinaire ne pourront pas prendre part au challenge pendant la durée de la sanction.
- Un joueur ne peut faire partie que d'une seule équipe.
- Le joueur licencié dans un club peut jouer dans une équipe d'un autre club.
- Le challenge est ouvert aux joueurs classés dans les séries ; D4/D4/D4 - NC.

Article 2 : Composition des équipes :

La participation à ce challenge doit être composée de 4 joueurs (2 femmes et 2 hommes) appartenant au même club.

- Chaque équipe devra désigner un capitaine. Le capitaine aura pour rôle d'être le relais entre les joueurs, les capitaines des équipes adverses et le responsable du challenge. Le capitaine doit assurer le bon déroulement d'une rencontre, il devra s'assurer que le minimum de joueurs sera présent pour ne pas devoir reporter ou annuler une rencontre.
- Une adresse e-mail et un numéro de téléphone afin de faciliter les contacts.

Article 3 : Inscription d'une équipe :

- Chaque club peut inscrire une ou plusieurs équipes. Les équipes devront confirmer leur inscription au plus tard le 30 AVRIL 2015 par mail au responsable du challenge. Chaque équipe devra régler les droits d'engagement lors de l'inscription de cette dernière pour pouvoir valider sa participation au challenge.
- Le montant des droits d'engagement par équipe s'élève à 15 euros

Article 4 : Déroulement des matchs :

- Chaque rencontre se déroule en 4 matchs :
 - a) 1 double dame
 - b) 1 double homme
 - c) 2 doubles mixtes
- Chaque joueur devra disputer au maximum 2 matchs.
- Les capitaines d'équipe seront prévenus par le responsable du challenge de l'équipe qu'ils rencontrent
- Les rencontres se dérouleront en soirée ou le week-end selon les accords entre les capitaines des équipes qui se rencontrent.
- L'ordre des rencontres est établi par les 2 capitaines. Il n'y a pas d'ordre défini.
- Avant le début de la rencontre les 2 capitaines présentent la composition d'équipe. (formulaire de composition d'équipe).
- Une rencontre se joue sur 2 terrains de double minimum.
- Tous les matchs doivent être joués.
- Les matchs seront répertoriés dans POONA.
- L'équipe qui reçoit se doit de fournir les infrastructures (vestiaires, douches)
- A l'issue des rencontres, il est souhaitable dans la mesure des moyens de chacun de prévoir un verre de l'amitié.

Article 5 : Résultats :

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus selon le barème suivant.

| | |
|----------|----------|
| Victoire | 3 points |
| Défaite | 1 point |
| Forfait | 0 point |

En cas d'égalité :

- a) En fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- b) Si l'égalité persiste, différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- c) S'il y a encore égalité, les joueurs les moins bien classés seront déclarés vainqueurs.

Article 6 : Les tableaux :

Le challenge Guillaume Levezit est un tournoi à élimination direct. Toutes les équipes éliminées lors du premier tour seront repêchées dans un tableau dit (consolante).

La répartition des équipes est déterminée par la moyenne CPPP des joueurs inscrits.

Elle ne peut être remise en question.

Chaque équipe inscrite disputera au moins 2 rencontres.

Article 7 : Blessures :

En cas de blessure lors d'une rencontre, le match en cours est déclaré perdu. Si le match n'est pas encore commencé, un joueur peut être remplacé à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible par un joueur de classement identique ou inférieur. Lors d'une blessure de longue durée d'un joueur ou d'une joueuse pendant le déroulement du challenge, l'équipe pourra réaliser un remplacement de joueur. Ce joueur devra être en règle avec les conditions d'engagement, et avoir un classement égal ou inférieur au joueur ou joueuse blessé. Le remplaçant ne peut pas être engagé dans une autre équipe. Le remplacement et sa justification devront être notés sur la feuille de rencontre par le capitaine de l'équipe concernée, dans la zone intitulée « commentaires ».

Le non respect de ces clauses, ainsi que tout remplacement injustifié, sera sanctionné par : la perte des matchs du joueur remplaçant.

Article 8 : Les forfaits :

Forfait d'une équipe

En cas de forfait de l'une des 2 équipes, l'équipe présente à l'heure de la rencontre remplit une feuille de rencontre, en inscrivant la composition de son équipe. La feuille de rencontre est envoyée par mail au responsable du challenge. La commission fait alors parvenir la feuille de rencontre à l'équipe déclarée forfait. Une équipe forfait au premier tour ne sera pas repêchée dans le tableau dit consolante.

Forfait de joueur

Tout joueur déclaré forfait après le tirage au sort doit justifier son forfait.

Aucun remboursement des droits d'inscription n'est effectué après le tirage au sort.

Article 10 : Frais et volants :

Chaque équipe supporte ses propres frais de déplacement.

Les rencontres sont disputées en volants plumes. Les volants doivent être homologués FFBAD ou WBF. Les volants seront fournis à égalité par les 2 équipes.

Article 11 : Arbitrages :

Les matchs sont auto arbitrés, toute intervention extérieure au terrain est interdite. En particulier, les capitaines, entraîneurs, spectateurs et co-équipiers ne doivent pas intervenir dans l'arbitrage des matchs en cours, même en cas de différends entre les joueurs, seuls les joueurs sont habilités à régler leurs éventuels problèmes.

Le coaching pendant le match est quand à lui autorisé.

Article 12 : Réclamations et Recours :

Les réclamations et réserves doivent être inscrites sur le bas de la feuille de rencontre, et confirmées au responsable du challenge par écrit dans les 5 jours suivant la compétition, accompagnées d'un chèque de 30 euros. Dans ce dernier cas, la commission informera l'autre partie pour éventuellement donner suite.

Les sanctions sont prononcées par la commission compétitions qui informe les parties concernées dans les 30 jours qui suivent la date de l'infraction.

Si la décision est en faveur du club plaignant le chèque sera rendu, dans le cas contraire il sera encaissé.

Article 12 : Récompenses :

Le challenge Guillaume Levezit sera remis à l'issue de la finale.

Il sera acquis définitivement lorsqu'un club l'aura gagné 3 fois.

Des médailles seront remises aux joueurs vainqueurs ainsi qu'aux finalistes.

Le responsable du challenge
Denis BIDARD

Challenge Guillaume Levezit

Réponse à retourner avant le **30 avril 2015**

par @mail à :

Jean-Jacques BIDARD

<mailto:emmanuele.bidard@orange.fr>

par courrier à :

Jean-Jacques BIDARD

9, rue de la Gardine

27920 Saint Etienne sous Bailleul

- Je souhaite inscrire équipe(s) club de :

| N° de licence | Nom | Prénom | Classement |
|---------------|-----|--------|------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Capitaine :

Adresse :

Tél : Mail :

| N° de licence | Nom | Prénom | Classement |
|---------------|-----|--------|------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Capitaine :

Adresse :

Tél : Mail :

Nbre : d'équipes engagées : Frais d'inscription : équipe(s) X 15 euros = euros

Le CoDep enverra la facture au club après vérification des équipes.